

Avis public d'élection**Vote par correspondance**

Municipalité

LA MACAZA

Scrutin du

2017	11	05
année	mois	jour

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux électeurs de

LA MACAZA

Municipalité

par JACQUES BRISEBOIS, que :
Président d'élection1. le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures : MAIRE ET CONSEILLERS SIÈGES 1-2-3-4-5-6

2. toute déclaration de candidature à ce ou ces postes devra être produite au bureau du président d'élection ou de l'adjoint désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant, aux jours et aux heures suivants :

Du	2017	09	22	au	2017	10	06
	année	mois	jour		année	mois	jour

JOURS :	<u>lundi</u>	HEURES :	De : <u>8 h</u>	à : <u>12 h</u>	De : <u>12 h 45</u>	à : <u>16 h 30</u>
	<u>mardi</u>		De : <u>8 h</u>	à : <u>12 h</u>	De : <u>12 h 45</u>	à : <u>16 h 30</u>
	<u>mercredi</u>		De : <u>8 h</u>	à : <u>12 h</u>	De : <u>12 h 45</u>	à : <u>16 h 30</u>
	<u>jeudi</u>		De : <u>8 h</u>	à : <u>12 h</u>	De : <u>12 h 45</u>	à : <u>16 h 30</u>
	<u>vendredi</u>		De : <u>8 h</u>	à : <u>12 h</u>	De : _____	à : _____

À NOTER - Le vendredi

2017	10	06
année	mois	jour

le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.

3. si plus d'un candidat pose sa candidature à un même poste,

un scrutin sera tenu le :

2017	11	05
année	mois	jour

**de 10 h
à 20 h**

et un vote par anticipation sera tenu le :

2017	10	29
année	mois	jour

**de 12 h
à 20 h**

4. renseignements sur le vote par correspondance :

- tout électeur inscrit sur la liste électorale à un autre titre que celui de personne domiciliée et qui en fait la demande par écrit peut voter par correspondance
- la date limite de réception au bureau du président d'élection de la demande de voter par correspondance est le dernier jour pour présenter une demande devant la commission de révision, soit le :

2017	10	21
année	mois	jour
- les bulletins de vote seront expédiés le :

2017	10	23
année	mois	jour
- le ou les bulletins de vote devront être reçus au bureau du président d'élection au plus tard à 16 h 30 le deuxième jour précédant celui fixé pour le scrutin au bureau de vote, soit le :

2017	11	03
année	mois	jour
- les électeurs pouvant voter par correspondance et qui n'auront pas reçu le ou les bulletins de vote pourront communiquer avec le président d'élection afin de les obtenir à compter du sixième jour précédant celui fixé pour le scrutin, soit le :

2017	10	30
année	mois	jour

5. j'ai nommé pour agir à titre de secrétaire d'élection : Étienne Gougoux

6. j'ai nommé comme adjoint (pour recevoir les déclarations de candidature) : Karine Paquette le 22/09/2017

Etienne Gougoux le 29/09/2017

7. vous pouvez me joindre ou joindre l'adjoint désigné à cette fin, le cas échéant, à l'adresse et au numéro de téléphone suivants :

<p>Président d'élection Adresse : <u>53 rue des Pionniers</u> <u>La Macaza</u> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; width: fit-content; margin: 0 auto;">819 275-2077</div>Ind. rég. Numéro de téléphone</p>	<p>Adjoint Adresse : <u>53 rue des Pionniers</u> <u>La Macaza</u> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; width: fit-content; margin: 0 auto;">819 275-2077</div>Ind. rég. Numéro de téléphone</p>
--	---

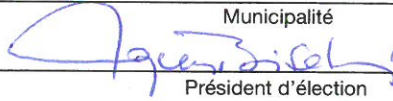
Signature

Donné à _____, le _____

La Macaza

Municipalité

2017	09	19
année	mois	jour


Président d'élection